

« TITAN »

Société par Actions Simplifiée au capital de 154 000 €
Siège social : Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
R.C.S. TOULOUSE : 487 491 532
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 AVRIL 2025**

RESOLUTION 1

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2024,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024,

Donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé,

Prend acte que les comptes de l'exercice écoulé comportent des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant de 7 102 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport général des Commissaires aux comptes,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2024,

Approuve la proposition du Président et,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **177 167 euros**

- A titre de distribution de dividendes 177 167 euros
- Il sera également prélevé sur les comptes « autres réserves » la somme de 322 833 euros à titre de dividendes.

Soit une distribution totale de 500 000 euros.

Décide également de réaffecter la totalité du compte « report à nouveau » d'un montant de 3 128 456,16 euros

- au compte « autres réserves » 3 128 456,16 euros

Compte tenu de ces affectations, le compte « autres réserves » se trouverait augmenté à la somme totale de 4 414 974,58 euros.

Les capitaux propres de la Société s'élèveront à **6 901 816.06 euros** et se répartiraient ainsi qu'il suit :

- capital social : 154 000 euros
- prime d'apport : 2 317 441,48 euros
- réserve légale : 15 400 euros
- autres réserves : 4 414 974,58 euros

Total : 6 901 816.06 euros

Il est ici précisé que le montant des dividendes par action s'établirait à 3.333,33 euros et qu'ils seront mis en paiement à compter du 15 mai 2025.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices sociaux

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Dividende par actions	Montant des dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %
2023	400 000 euros	2 666,67	96 000 euros	304 000 euros
2022	300 000 euros	2 000	72 000 euros	228 000 euros
2021	400 000 euros	2 666,67	96 000 euros	304 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 5

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

Le Président

Agnès BRULIERE

Agnès BRULIERE

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

SAS TITAN

Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Exercice clos le 31 octobre 2024

Cabinet Bonnefoy & Associés **Commissaire aux Comptes**

1 rond-point de Flotis
Bâtiment II
31240 Saint-Jean

JEROME BERGONZO

Commissaire aux Comptes

10, rue Latécoère
31180 ROUFFIAC TOLOSAN

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société Titan

Exercice clos le 31 octobre 2024

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Titan relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Titres de participation : le « tableau des filiales et participations » ainsi que la note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels, font état des agrégats financiers et des modalités de détermination des valeurs d'inventaire.
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.
- Autres immobilisations financières : la note de l'annexe « Participations, autres titres immobilisés » indique les modalités d'appréciation des valeurs d'inventaire des deux malis technique, notamment par l'application d'un test de dépréciation. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes annuels. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rouffiac Tolosan et Saint-Jean, le 21 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Jérôme Bergonzo

Bonnefoy & Associés



Patrick Bonnefoy
Associé

Bilan

Compte de résultat

Actif	Valeurs au 31/10/24			Valeurs au 31/10/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	86	86		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	767 032	730 624	36 408	72 816
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	257 430	220 371	37 059	45 452
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 454 352	91 224	1 363 128	747 994
Créances rattachées à des participations	366 987		366 987	950 950
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 715		2 715	2 699
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 407 020		2 407 020	2 407 020
Total de l'actif immobilisé (I)	5 255 621	1 042 305	4 213 315	4 226 931
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	65 124		65 124	49 192
Autres créances (3)	3 783 684		3 783 684	3 787 046
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	397 853		397 853	395 402
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	148 867		148 867	384 589
Charges constatées d'avance (3)	1 861		1 861	1 882
Total de l'actif circulant (II)	4 397 388		4 397 388	4 618 110
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	9 653 009	1 042 305	8 610 704	8 845 041
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif	Valeurs au 31/10/24	Valeurs au 31/10/23
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 154 000)	154 000	154 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 317 441	2 317 441
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	15 400	15 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 609 351	1 692 411
Report à nouveau	3 128 456	3 128 456
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	177 167	316 940
Situation nette	7 401 816	7 624 649
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	7 401 816	7 624 649
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (I) Bis		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 067	458
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 121 043	919 773
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	38 856	43 640
Dettes fiscales et sociales	46 921	256 416
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		105
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	1 208 888	1 220 392
Écarts de conversion passif (IV)		
Total du passif (I + II + III + IV)	8 610 704	8 845 041
(1) Dont à plus d'un an (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	1 208 888	1 220 392



Compte de résultat

31/10/2024

Exportations

Total

31/10/2023

Total

Produits d'exploitation

Production vendue (biens et services)

296 250

301 925

Production immobilisée

Reprises sur prov. (amorts), transferts charges

29 080

32 013

Autres produits

5

82

Total des produits d'exploitation

325 334

334 020

Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes

109 292

99 672

Impôts, taxes et versements assimilés

23 240

30 941

Salaires et traitements

163 891

218 290

Charges sociales

81 065

127 638

Dotations aux amortissements sur immobilisations

46 073

62 292

Autres charges

77

27

Total des charges d'exploitation

423 638

538 859

Résultat d'exploitation

-98 304

-204 839

Différences positives de change

Produits financiers

486 297

674 857

Charges financières

65 415

104 292

Résultat financier

420 882

570 565

Résultat courant

322 578

365 726

Produits exceptionnels

349 539

Charges exceptionnelles

290 009

Résultat exceptionnel

59 530

Impôt sur les bénéfices

145 411

108 316

Total des produits

811 632

1 358 415

Total des charges

634 464

1 041 476

Bénéfice ou perte

177 167

316 940

(3) Dont produits concernant les entités liées

457 168

670 844

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

14 387

5 657



L'Annexe

Annexe aux comptes annuels

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG, modifié par règlement 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué par l'usufruit portant sur les parts sociales d'une société civile et du mali technique affecté à cet actif. Le droit d'usufruit portant sur les parts sociales a été amorti sur la durée d'usufruit fixée initialement à 20 ans. Par acte du 21 octobre 2022, ce droit d'usufruit a fait l'objet d'un report qui s'éteindra le 31 octobre 2025.



Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières comprennent: - le mali technique de fusion affecté aux titres de participations de la SAS 4B pour 2 395 594 € et aux titres de la SCI SERSOTAN pour un montant de 1 451 €. Ces deux malis ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Aucun indice de perte de valeur sur ces derniers n'apparaît à la clôture des comptes de cet exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Intégration fiscale

La société TITAN est la société tête du groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient.

Note sur le bilan actif

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	767 118			767 118
Immobilisations corporelles	256 158	1 271		257 430
Immobilisations financières	4 175 021	642 443	586 390	4 231 073
Total	5 198 297	643 714	586 390	5 255 621
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	694 302	36 409		730 710
Immobilisations corporelles	210 706	9 665		220 371
Total	905 008	46 073		951 081

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	2 774 007		376 962
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	65 124	65 124	
Autres créances	3 783 684	3 783 684	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	3 050
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	7 866
Autres créances	
Disponibilités	1 199
Total	12 115

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Le capital social est composé de 150 actions ordinaires.

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	150	1 027
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	150	1 027

Provisions pour dépréciations

TITAN a déprécié à hauteur de 91 224 € les titres de sa filiale OCHEYALRD souscrit pour un montant de 140 000 €. La dotation pour dépréciation des titres de l'exercice s'élève à 24 866 € et a été comptabilisée dans un compte de charge financière.

Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciations	66 358	24 866		91 224
Total	66 358	24 866		91 224

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 067	2 067		
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	1 121 043	1 121 043		
Fournisseurs et comptes rattachés	38 856	38 856		
Dettes fiscales et sociales	46 921	46 921		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	1 208 888	1 208 888		

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	572
Emprunts et dettes financières divers	20 492
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 326
Dettes fiscales et sociales	27 926
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	85 317

Tableau des variations des capitaux propres

	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Capital social	154 000			154 000
Primes liées au capital social	2 317 441			2 317 441
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Reserve légale	15 400			15 400
Reserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 692 411		83 060	1 609 351
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	3 128 456			3 128 456
Résultat de l'exercice	316 940	177 167	316 940	177 167
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				
TOTAL	7 624 649	177 167	400 000	7 401 816

Engagements financiers

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 6 941,06 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,43

Départ volontaire à 65,00

Taux de charge: 45.26%

Engagements donnés

La SAS TITAN s'est portée caution solidaire en faveur de la société générale en garantie d' emprunts contractés par sa filiale TONEKYO.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garantie donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de location financement			1 438 751			1 438 751
Total			1 438 751			1 438 751
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
Total			1 438 751			1 438 751

S.A.S TITAN

I.FINAN - FILIALES ANNEXE 2 AA

Du 01/11/2023 au 31/10/2024

En Euro

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5)

	Capital (6)	Capitaux propres autres que le capital (6) (40)	P. F. ou capital autorisé en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals fournis par la société (7)	Unité et autres hors taxes au dernier exercice écoulé (7) (40)	Résultats (pertice ou perte au dernier exercice clos) (7) (40)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessus (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
TONEKYO - O Zone Aménagement 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	100 000	786 193	95,00	95 000	95 000	1 571 499	1 438 751	57 386 100	272 210	Ex31/10/24
SERSOTAN - O ZA Concerté de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE L	763 000	293 347	100,00	1 800	1 800	2 079 092		1 425 800	582 916	100 000 Ex31/10/24
COLLINE DU CHEYLARD - O Lieudit Le Cheylard 24290 LES FARGES - 80	1 150 000	-173 663	99,99	1 149 990	1 149 990	333 937		18 896	-56 487	Ex31/10/24
4B - O Zone d'Aménagement 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS - 39	40 000	1 220 249	99,92	46 562	46 562			1 381 746	217 975	222 485 Ex31/10/24
THALOC - O Centre commercial Super U 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAUR	1 000	21 305	100,00	1 000	1 000			46 867	16 909	Ex31/10/24
OCHEYLARD - Lieu dit Le Cheylard 24290 LES - 821878089	140 000	-66 358	100,00	140 000	48 776	5 342		35 180	-24 867	Ex31/10/24
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



Mission de présentation - Cf l'attestation de l'expert-comptable

S.A.S TITAN

En Euro

I.FINAN - FILIALES ANNEXE 2 AA

Du 01/11/2023 au 31/10/2024

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5)

Capital (6)	Capitaux propres autres que le capital (6) (40)	G. P. au capital ou en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals fournis par la société (7)	Unité et autres hors taxes au dernier exercice écoulé (7) (40)	Résultat (exercice ou perte au dernier exercice clos) (7) (40)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
-------------	---	-----------------------------	---	---	--	--	--	--	--------------

Filiales et participations (1)

Brute Nette

- Filiales non reprises au §A :
 - Filiales françaises
 - Filiales étrangères
- Participations non reprises au §A :
 - Dans des sociétés françaises
 - Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



Mission de présentation - Cf l'attestation de l'expert-comptable

Identité de la société consolidante

La SAS TITAN est la société mère du périmètre de consolidation du groupe TITAN. Son siège social est situé ZAC de Borde Blanche à Villefranche de Lauragais (31 290).

Transactions - parties liées

La société mère TITAN a facturé 296 250 € de prestations de services à l'ensemble de ses filiales sur l'exercice clos le 31 Octobre 2024.

La société mère TITAN a enregistré 478 778 € de produits financiers en provenance de ses filiales sur cet exercice. Ces produits financiers ne résultent pas seulement de l'application de conventions au sein du groupe. Une part de ces derniers (322 485 €) concerne des dividendes, provenant des affectations de résultats des filiales décidées en assemblées générales.

Autres informations

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Les effectifs

	31/10/2024	31/10/2023
Personnel salarié : Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et techniciens Ouvriers	1,00	1,00
Personnel mis à disposition : Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et techniciens Ouvriers		

Comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2024

S.A.S TITAN

Zone d'aménagement
Concerte de Borde Blanche
31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS

 Expertise Comptable

 Conseil

 Social

 Juridique

 Médical

 Gestion du patrimoine

 Commissariat aux comptes

18 rue des Cosmonautes - 31400 TOULOUSE

qalipse.com

AB

Sommaire

Compte rendu de travaux de l'expert comptable

Bilan - compte de résultat

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Détail des comptes

Détail bilan actif

Détail bilan passif

Détail compte de résultat

L'Annexe

Principes et méthodes comptables retenues

Compléments d'informations

Engagements financiers et autres informations

Autres éléments significatifs

Liasse fiscale

Déclaration

Tableaux

Annexes libres

Etat de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

Ratios de dynamisme

Tableau de financement

Ratios de gestion courante

Détails de ratios

Compte rendu de travaux

d'expert-comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité :

S.A.S TITAN

relatifs à l'exercice du 01/11/2023 au 31/10/2024

qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan
8 610 704 euros
- Chiffre d'affaires
296 250 euros
- Résultat net comptable
177 167 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Fait à Toulouse

Signé par Pierre-Baptiste Pruvost
Le 14/02/25

ID: tx_AVJWQdgZqO8w



Bilan

Compte de résultat

Actif	Valeurs au 31/10/24			Valeurs au 31/10/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	86	86		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	767 032	730 624	36 408	72 816
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	257 430	220 371	37 059	45 452
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 454 352	91 224	1 363 128	747 994
Créances rattachées à des participations	366 987		366 987	950 950
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 715		2 715	2 699
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 407 020		2 407 020	2 407 020
Total de l'actif immobilisé (I)	5 255 621	1 042 305	4 213 315	4 226 931
Actif circulant	<i>Certifiés conformes</i>			
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	65 124		65 124	49 192
Autres créances (3)	3 783 684		3 783 684	3 787 046
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	397 853		397 853	395 402
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	148 867		148 867	384 589
Charges constatées d'avance (3)	1 861		1 861	1 882
Total de l'actif circulant (II)	4 397 388		4 397 388	4 618 110
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	9 653 009	1 042 305	8 610 704	8 845 041
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif	Valeurs au 31/10/24	Valeurs au 31/10/23
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 154 000)	154 000	154 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 317 441	2 317 441
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	15 400	15 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 609 351	1 692 411
Report à nouveau	3 128 456	3 128 456
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	177 167	316 940
Situation nette	7 401 816	7 624 649
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	7 401 816	7 624 649
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (I) Bis		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 067	458
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 121 043	919 773
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	38 856	43 640
Dettes fiscales et sociales	46 921	256 416
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		105
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	1 208 888	1 220 392
Écarts de conversion passif (IV)		
Total du passif (I + II + III + IV)	8 610 704	8 845 041
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 208 888	1 220 392
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat		31/10/2024		31/10/2023
		Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)			296 250	301 925
Production immobilisée				
Reprises sur prov. (amorts), transferts charges			29 080	32 013
Autres produits			5	82
Total des produits d'exploitation			325 334	334 020
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes			109 292	99 672
Impôts, taxes et versements assimilés			23 240	30 941
Salaires et traitements			163 891	218 290
Charges sociales			81 065	127 638
Dotations aux amortissements sur immobilisations			46 073	62 292
Autres charges			77	27
Total des charges d'exploitation			423 638	538 859
Résultat d'exploitation			-98 304	-204 839
Différences positives de change				
Produits financiers			486 297	674 857
Charges financières			65 415	104 292
Résultat financier			420 882	570 565
Résultat courant			322 578	365 726
Produits exceptionnels				349 539
Charges exceptionnelles				290 009
Résultat exceptionnel				59 530
Impôt sur les bénéfices			145 411	108 316
Total des produits			811 632	1 358 415
Total des charges			634 464	1 041 476
Bénéfice ou perte			177 167	316 940
(3) Dont produits concernant les entités liées	457 168	670 844		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	14 387	5 657		

Détail des comptes

L'Annexe

Annexe aux comptes annuels

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG, modifié par règlement 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué par l'usufruit portant sur les parts sociales d'une société civile et du mali technique affecté à cet actif. Le droit d'usufruit portant sur les parts sociales a été amorti sur la durée d'usufruit fixée initialement à 20 ans. Par acte du 21 octobre 2022, ce droit d'usufruit a fait l'objet d'un report qui s'éteindra le 31 octobre 2025.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières comprennent: - le mali technique de fusion affecté aux titres de participations de la SAS 4B pour 2 395 594 € et aux titres de la SCI SERSOTAN pour un montant de 1 451 €. Ces deux malis ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Aucun indice de perte de valeur sur ces derniers n'apparaît à la clôture des comptes de cet exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Intégration fiscale

La société TITAN est la société tête du groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient.

Note sur le bilan actif

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	767 118			767 118
Immobilisations corporelles	256 158	1 271		257 430
Immobilisations financières	4 175 021	642 443	586 390	4 231 073
Total	5 198 297	643 714	586 390	5 255 621
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	694 302	36 409		730 710
Immobilisations corporelles	210 706	9 665		220 371
Total	905 008	46 073		951 081

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	2 774 007		376 962
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	65 124	65 124	
Autres créances	3 783 684	3 783 684	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	3 050
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	7 866
Autres créances	
Disponibilités	1 199
Total	12 115

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Le capital social est composé de 150 actions ordinaires.

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	150	1 027
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	150	1 027

Provisions pour dépréciations

TITAN a déprécié à hauteur de 91 224 € les titres de sa filiale OCHEYALRD souscrit pour un montant de 140 000 €. La dotation pour dépréciation des titres de l'exercice s'élève à 24 866 € et a été comptabilisée dans un compte de charge financière.

Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciations	66 358	24 866		91 224
Total	66 358	24 866		91 224

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 067	2 067		
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	1 121 043	1 121 043		
Fournisseurs et comptes rattachés	38 856	38 856		
Dettes fiscales et sociales	46 921	46 921		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	1 208 888	1 208 888		

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	572
Emprunts et dettes financières divers	20 492
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 326
Dettes fiscales et sociales	27 926
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	85 317

Tableau des variations des capitaux propres

	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Capital social	154 000			154 000
Primes liées au capital social	2 317 441			2 317 441
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Reserve légale	15 400			15 400
Reserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 692 411		83 060	1 609 351
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	3 128 456			3 128 456
Résultat de l'exercice	316 940	177 167	316 940	177 167
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				
TOTAL	7 624 649	177 167	400 000	7 401 816

Engagements financiers

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 6 941,06 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,43
Départ volontaire à 65,00
Taux de charge: 45.26%

Engagements donnés

La SAS TITAN s'est portée caution solidaire en faveur de la société générale en garantie d' emprunts contractés par sa filiale TONEKYO.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Partici-pations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garantie donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de location financement			1 438 751			1 438 751
Total			1 438 751			1 438 751
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
Total			1 438 751			1 438 751

I.FINAN - FILIALES ANNEXE 2 AA

Du 01/11/2023 au 31/10/2024

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5)

Capital (€)	Capitaux propres autres que le capital (€/€)	V. P. du capital notionnel en %	Valeurs comprises des autres notations (€/€)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (€/€)	Montant des cautions et avances données par la société (€)	Autres et autres notations au dernier exercice écoulé (€/€)	Résultats (notions) au point du dernier exercice clos (€/€)	Dividendes anticipés par la société au cours de l'exercice (€)	Observations
Brute	Nette								

Filiales et participations (1)

A. renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessus (2) (3)

1. Filiales	(+ 50% du capital détenu par la société)									
TONEKYO - O Zone Aménagement 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAI	100 000	786 193	95,00	95 000	95 000	1 571 499	1 438 751	57 386 100	272 210	Ex31/10/24
SERSOTAN - O ZA Concerté de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE L	763 000	293 347	100,00	1 800	1 800	2 079 092		1 425 800	582 916	100 000 Ex31/10/24
COLLINE DU CHEYLARD - O Lieudit Le Cheylard 24290 LES FARGES - 80	1 150 000	-173 663	99,99	1 149 990	1 149 990	333 937		18 896	-56 487	Ex31/10/24
4B - O Zone d'Aménagement 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAI - 39	40 000	1 220 249	99,92	46 562	46 562			1 381 746	217 975	222 485 Ex31/10/24
THALOC - O Centre commercial Super U 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAUR	1 000	21 305	100,00	1 000	1 000			46 867	16 909	Ex31/10/24
OCHEYLARD - Lieu dit Le Cheylard 24290 LES - 821878089	140 000	-66 358	100,00	140 000	48 776	5 342		35 180	-24 867	Ex31/10/24

2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

B. renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 5) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble)
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises
(6) Dans la monnaie locale d'opération
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations



Mission de présentation - Cf l'attestation de l'expert-comptable

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

1. Filiales non reprises au §A :
- a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
- a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 5 B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



Mission de présentation - Cf l'attestation de l'expert-comptable

Identité de la société consolidante

La SAS TITAN est la société mère du périmètre de consolidation du groupe TITAN. Son siège social est situé ZAC de Borde Blanche à Villefranche de Lauragais (31 290).

Transactions - parties liées

La société mère TITAN a facturé 296 250 € de prestations de services à l'ensemble de ses filiales sur l'exercice clos le 31 Octobre 2024.

La société mère TITAN a enregistré 478 778 € de produits financiers en provenance de ses filiales sur cet exercice. Ces produits financiers ne résultent pas seulement de l'application de conventions au sein du groupe. Une part de ces derniers (322 485 €) concerne des dividendes, provenant des affectations de résultats des filiales décidées en assemblées générales.

Autres informations

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Les effectifs

	31/10/2024	31/10/2023
Personnel salarié : Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et techniciens Ouvriers	1,00	1,00
Personnel mis à disposition : Ingénieurs et cadres Agents de maîtrise Employés et techniciens Ouvriers		